



Les droits et libertés fondamentaux, horizon indépassable du droit constitutionnel ?

Introduction et problématisation de la journée :

Anne Levade, Professeur de droit public à l'Université Paris Est - Créteil Val de Marne, président de l'Association Française de Droit Constitutionnel

David Mongoin, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre de Droit Constitutionnel

Géraldine Faure, doctorante du Centre de Droit Constitutionnel, président de la Commission de la Jeune Recherche en droit Constitutionnel

I/ Le droit constitutionnel, vecteur de l'hégémonie des droits et libertés fondamentaux ?

A/ La conquête du droit constitutionnel par les droits et libertés fondamentaux

Présidence assurée par Maïlys Tetu, doctorante du Centre de Droit Constitutionnel

Quelle(s) fondamentalité(s) ? Quel(s) droits et libertés ?

Etienne Picard, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, Centre de Recherches Administration Publique

et

Xavier Bioy, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1Capitol, Institut Maurice Hauriou

Approche épistémologique : de la démocratie à la protection des droits et libertés fondamentaux

Bruno Daugeron, Professeur de droit public à l'Université Paris V – Descartes

Discussion

B/La promotion des droits et libertés fondamentaux par le droit constitutionnel ?

Présidence assurée par Anne Levade, Professeur de droit public à l'université Paris Est - Créteil Val de Marne, Président de l'AFDC

Le législateur, acteur constitutionnel naturel des droits et libertés fondamentaux

Philippe Blachère, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Equipe de Droit Public

Le juge constitutionnel, acteur central des droits et libertés fondamentaux

Valérie Le Biban, Professeur de droit public à l'Université Lumières Lyon 2, Centre Droit Contrat Territoire

Les rapports de systèmes, facteur de croissance des droits et libertés fondamentaux

Jean-Philippe Derosier, Professeur de droit public à l'Université de Lille 2 Droits & Santé

Discussion

Pause déjeuner

II/ Les droits et libertés fondamentaux, défi du droit constitutionnel ?

A/ Les droits et libertés fondamentaux : mutation du droit constitutionnel ?

Présidence assurée par Julien Padovani, doctorant à l'Institut Louis Favoreu

De l'objectif au subjectif : les droits et libertés fondamentaux ont-ils fait oublier l'intérêt général?

Bertrand Mathieu, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne

et

Thomas Hochmann, Professeur de droit public à l'Université de Reims - Champagne-Ardenne, Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale

La constitutionnalisation des branches du droit par les droits et libertés fondamentaux a-t-elle eu lieu ?

Mathieu Disant, Professeur de droit public à l'Université Lyon Saint Etienne - Jean Monnet, Directeur du Centre de Recherches Critiques sur le Droit

Discussion

B/ Les droits et libertés fondamentaux : déclin du droit constitutionnel ?

Présidence assurée par David Mongoin, professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de Droit Constitutionnel

La prise en compte inaboutie des droits et libertés fondamentaux par le droit constitutionnel

Xavier Magnon, Professeur de droit public à l'Université Aix-Marseille

L'hégémonie des droits fondamentaux ou l'inversion des fins

Anne-Marie Le Pourbriet, Professeur de droit public à l'Université de Rennes 1, Institut du Droit Public et de la Science Politique

Discussion

III/ Table ronde : Les droits et libertés fondamentaux : quel devenir pour le droit constitutionnel ?

Modérateur de la table-ronde : Bertrand Mathieu, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne

Intervenants :

Dominique Rousseau, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne

Anne Levade, Professeur de droit public à l'Université Paris Est - Créteil Val de Marne, Président de l'AFDC

Xavier Bioy, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1Capitol, Institut Maurice Hauriou

Régis Fraisse, Président de la Cour administrative d'appel de Lyon

Patrick Gobet, adjoint au Défenseur des droits, chargé de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité

III/ Propos conclusifs : Stéphane Caporal, Professeur de droit public à l'Université Lyon Saint Etienne Jean Monnet, Centre de recherches critiques sur le droit